

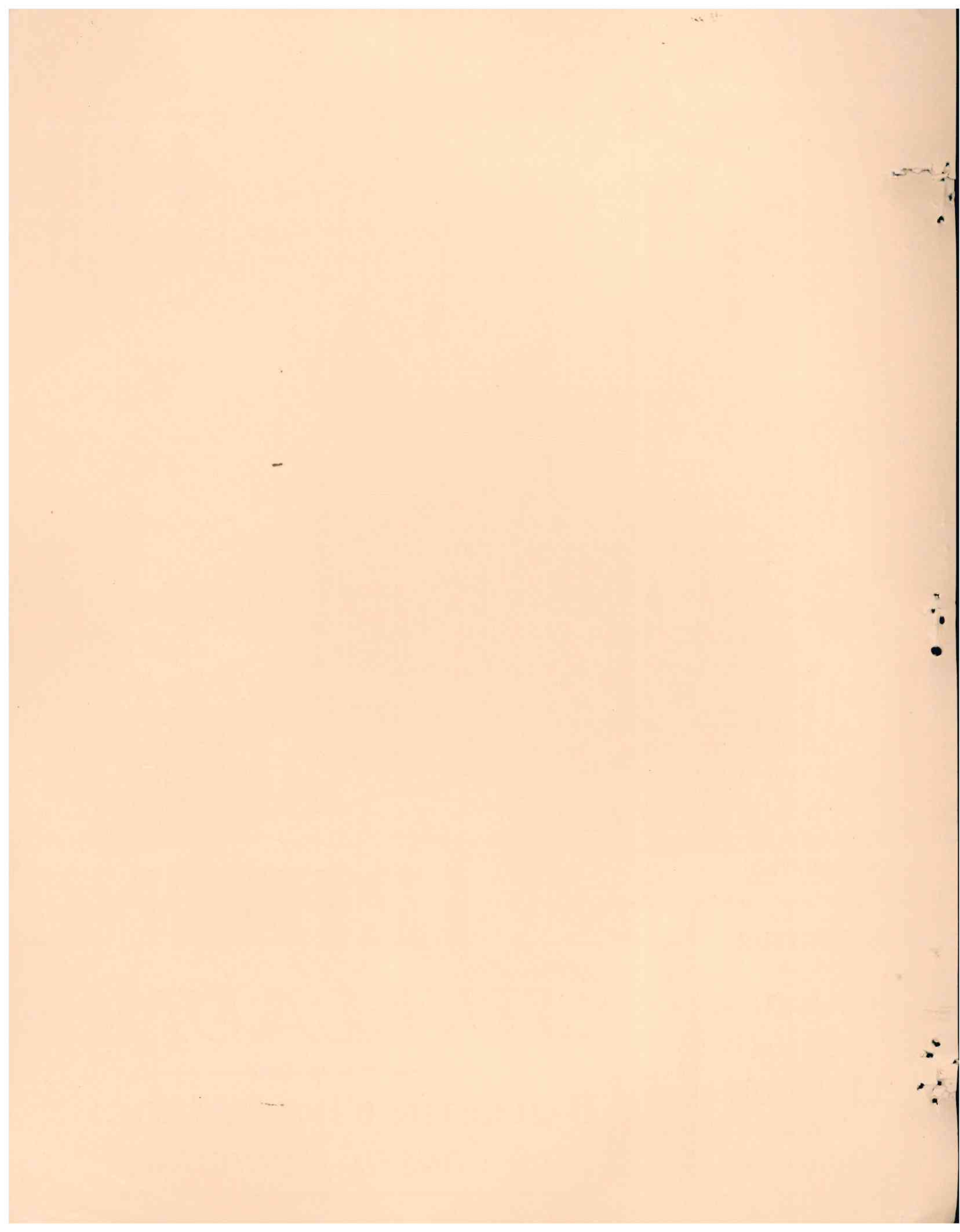
Dépôt légal: 12165

LA TRIBUNE

De GUILLAUMES

BULLETIN D'INFORMATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTEUR
DE LA
PUBLICATION
DOCTEUR
M. DURANDY
MAIRE
DE GUILLAUMES



LE BUDGET PRIMITIF 1973

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil Municipal a établi et approuvé le budget primitif pour l'année en cours.

Ce budget n'est qu'une prévision de recettes et de dépenses qui cependant colle d'assez près à la réalité. Son examen permet d'apprécier la situation financière de la commune qui apparait clairement dans la section ordinaire.

LES RECETTES :

Le montant s'élève à 456.772 F

Ce produit est obtenu essentiellement par les principaux revenus suivants:

Taxe eau et assainissement	53.000
Taxe ordures ménagères	16.000
Vente de bois	15.000
Taxe des pâturages	10.500
Loyer des immeubles de la Commune	45.000
Permis de chasse	600
Taxe d'éclairage	4.000
Taxe d'équipement	10.000
Taxe de mutation	12.000
Produit des centimes communaux	51.700

Enfin, la taxe sur les salaires qui s'élève à 210.000 F. C'est la recette la plus importante. Elle est versée par l'Etat à la Commune. De plus, c'est une recette qui chaque année augmente d'environ 10 %.

LES DEPENSES

Le montant de celles-ci s'élève obligatoirement au même niveau que celui des recettes pour que le budget soit équilibré.

Cette année, cet équilibre est obtenu avec un montant de dépenses imprévues d'un montant de 6.000 F qui constitue en fait l'exédent de recettes.

Voici les principales dépenses qui pour la plupart ne sont pas compressibles.

Denrées et fournitures (combustibles, carburants, fournitures scolaires etc....)	5.200
-----------------------------------------------------------------------------------	-------

Frais de personnel permanent	52.000
Frais de personnel temporaire	5.000
Charges sociales	21.700
Impôts et taxes	5.300
Entretien des bâtiments communaux	5.000
Entretien des chemins	2.000
Enlèvement des ordures ménagères de Valberg	12.000
Consommation d'électricité	18.000
Assurances des bâtiments communaux	6.200
Charges d'aide sociale	11.100
Cotisation à l'Agence de Bassin	2.000
Cotisation au Syndicat Intercommunal de Valberg	90.000
Cotisation au Syndicat de Télévision	6.000
Dépenses pour les fêtes et cérémonies	3.000
Frais de bureau	3.000
Frais de PTT	2.000
Indemnités de fonctions	9.000
Frais financiers (intérêts des emprunts contractés)	81.500
Prélèvement pour l'amortissement des emprunts	87.600

Tel est notre budget primitif.

Il est équilibré de justesse. Mais il faut tenir compte, de l'importance des investissements entrepris par la Commune en 1972.

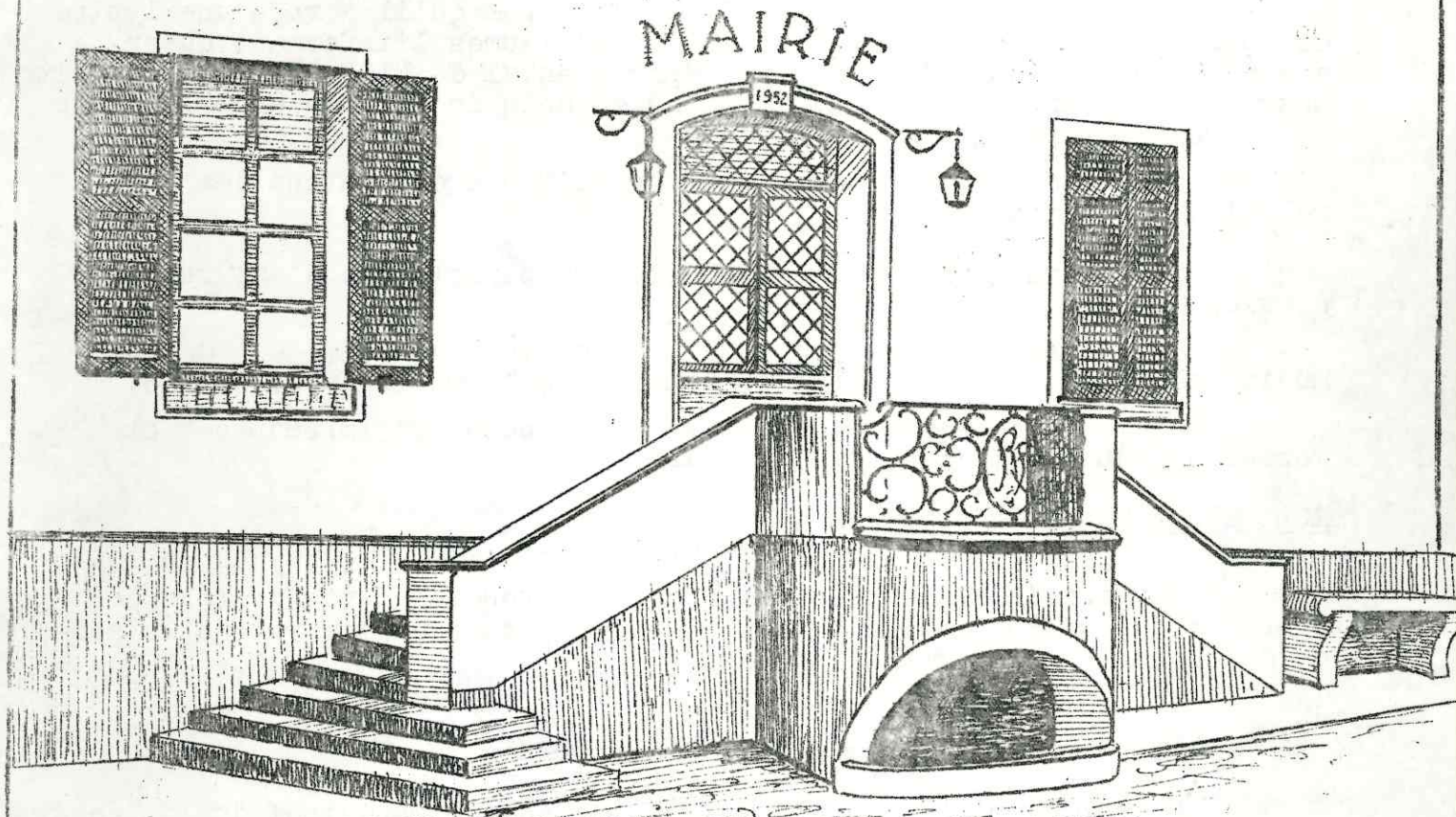
Il apparait aussi que la charge financière (remboursement des emprunts) est lourde. Mais en fait cette charge est sensiblement atténué par le produit de la location des immeubles pour la construction desquels la Commune a dû emprunter.

Dans le même esprit, il faut remarquer la modicité relative des frais de gestion et des frais de personnels. Et à ce sujet, nous devons remercier nos employés municipaux qui font preuve de dévouement et d'efficacité.

Enfin, pour terminer, il convient de remarquer que cette année, comme les années précédentes, depuis 1967, le Conseil Municipal n'a pas voté de nouveaux centimes.

=====

ACTIVITÉS MUNICIPALES

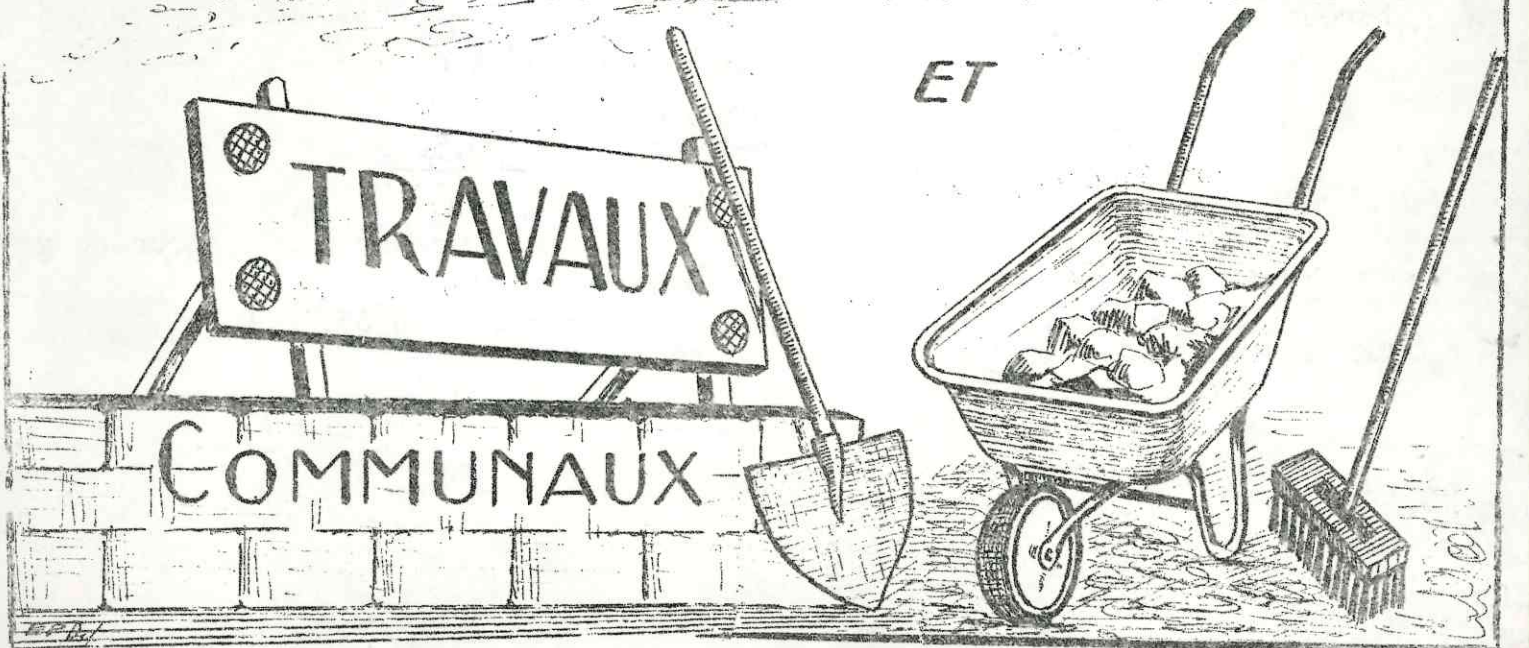


ADMINISTRATION

ET

TRAVAUX

COMMUNAUX



Le Conseil Municipal, s'est réuni deux fois depuis le précédent numéro. Séances du 6 Janvier et du 13 février 1973.

SUBVENTION MUNICIPALE POUR LE TEMPS PEDAGOGIQUE AVEC PRATIQUE DU SKI

Il le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre de Monsieur le Directeur de l'Ecole de Guillaumes l'informant qu'en accord avec Monsieur l'Inspecteur Départemental de NICE-OUEST, il serait possible de faire skier à Valberg, les enfants de l'école dans le cadre du tiers-temps pédagogique.

Dans cette lettre, le Directeur fait une estimation des frais relatifs aux remontées mécaniques.

Il estime qu'une somme de 1.000 frs permettrait d'assurer ce service pour la saison 1972-1973.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 1.000 frs à cet usage.

Cette somme sera prélevée art 669 " Dépenses imprévues " et versée à l'Association Sportive Scolaire.

ROLE DES PATURAGES D'AUTOMNE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du rôle des pâturages d'automne pour l'année 1972, l'approuve et l'arrête à la somme de quarante cinq francs (45 F).

PRIME POUR LA DESTRUCTION DES ANIMAUX NUISIBLES

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 1960 selon laquelle le Conseil Municipal s'était engagé à verser une subvention égale à celle du département pour la destruction des nuisibles, le Maire dépose devant le Conseil Municipal la liste des intéressés :

LIONS Fernand	un épervier	3,00 F
ABELLO Pierre	trois renards	
	1 chat sauvage	20,50 F
		<u>23,50 F</u>

En conséquence, le montant de la somme à verser aux destructeurs de nuisibles s'élève à la somme de 23,50 F.

Le Maire propose de prélever cette somme chap 65, art 651, "Primes" du budget primitif 1972.

PROJET D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire dépose devant le Conseil Municipal le décompte général et définitif des travaux d'installation de l'éclairage intensif sur la R N 202 et les C D 28, 29 et 76, qui ont fait l'objet d'un marché sur appel d'offres en date du 2 novembre 1971 approuvée le 13 décembre 1971 et dont l'adjudicataire a été M GUILLOT, Emile, Entrepreneur à NICE LINGOSTIERE.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 153.827,32 F selon le décompte général et définitif.

De plus, la récapitulation des dépenses s'établit comme suit

Décompte général et définitif	153.827,32 F
Mémoire Entreprise GUILLOT	469,22 F
Agence Havas	196,90 F
Le Moniteur	421,94 F
Journaux Officiels	252,00 F
Honoraires	<u>4.855,00 F</u>

Total..... 160.022,38 F
=====

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'ensemble de ces dépenses et de prévoir le montant du dépassement soit 22,38 F par prélèvement sur les fonds libres.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal demande le versement du solde la subvention départementale.

LOCATION DE L'HOTEL DES POSTES -

Le Maire expose au Conseil Municipal que le bail de location de l'Hôtel des Postes comporte une révision de prix triennale, la première période étant terminée le 31 décembre 1972.

Le Maire, après négociation, avec l'Administration des P T T a obtenu une substantielle révision de prix.

L'ancien prix étant de 18.000 frs annuel, le nouveau prix accepté par l'Administration des P T T est de 20.880 frs par an.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'avenant au bail comportant cette révision de prix pour une durée de trois ans conformément au bail initial.

LOCATION D'UN GARAGE COMMUNAL

Le Maire expose au Conseil Municipal que le bail de location du garage à M BEAUX venant à expiration fin mai 1973, il y a lieu d'en faire un autre.

A la suite de négociations avec ce dernier, le prix annuel sera porté à la somme de 320 frs (ancien prix 240).

Il s'agit d'un bail de trois ans qui se terminera par conséquent le 31 mai 1976 et qui comporte les clauses habituelles à ce genre d'opérations.

Le Maire demande l'autorisation de signer ledit bail.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

DEMANDE D'AMENAGEMENT D'UNE TERRASSE CAFE.

Le Maire dépose devant Le Conseil Municipal une demande présentée par M. Louis RANCUREL, propriétaire et M EPELE, Gérant, du restaurant Le Central.

Cette demande a pour but d'aménager une terrasse couverte devant ledit restaurant.

L'implantation de cette terrasse est telle que celle qui existe actuellement. Par contre, le projet prévoit au-dessus de la terrasse la construction d'une dalle pouvant servir de balcon à l'immeuble existant.

Il convient d'ajouter aussi que l'implantation de cette terrasse est située sur un terrain communal.

Considérant que jusqu'ici, aucune autorisation n'a été donnée à un ouvrage de cette importance en maçonnerie dure et définitive.

Le Conseil Municipal décide de refuser cette demande.

Par contre, il autoriserait l'aménagement d'une terrasse restaurant même fermée et vitrée à la condition qu'elle soit établie en installation amovible et recouverte par une toiture légère. La présente autorisation ne dispensant pas du droit des tiers.

UTILISATION DE LA SALLE DU FOYER RURAL

Le Maire présente au Conseil Municipal une facture émise par le responsable du Foyer Rural, M GIRIBONE d'un montant de 70,00 F à la suite de l'utilisation de la salle le 14 juillet et le jour de la fête folklorique.

Considérant que la salle du Foyer Rural appartient à la Commune qui en assume toutes les charges de propriété.

Considérant que cette salle a toujours été la salle municipale de fêtes.

Considérant que ces deux manifestations n'ont occasionné aucun frais de fonctionnement puisque la mise en place du matériel et du nettoyage de la salle ont été effectués par les employés communaux.

Le Conseil Municipal refuse d'accepter cette facture.

SERVICE PUBLIC DE BOUCHANIERES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal une doléance déjà exprimée par quelques habitants du hameau de Bouchanières, en ce qui concerne le service du transport en commun Guillaumes-Bouchanières qui a lieu tous les samedis et qui est subventionné par la Commune de Guillaumes.

Cette doléance a pour objet de demander que l'entrepreneur de transports, M. RICCI, chargé de ce service, modifie son horaire de départ de Guillaumes qui a lieu actuellement à 11 heures et qui devrait être reporté à 11 h 30 pour pouvoir charger les enfants sortant de l'école rejoignant leur famille à Bouchanières.

Le Maire qui a déjà fait une intervention auprès de l'entrepreneur informe le Conseil Municipal que M. RICCI n'est pas en mesure de modifier de lui-même cet horaire.

En effet, ce transporteur effectue la desserte du village de Sauze et de Châteauneuf d'Entraunes conformément à un service public subventionné par le Département. Un cahier des charges ayant été établi par l'Administration, il n'appartient pas à M. RICCI de modifier l'horaire de son propre chef.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir saisir le service de contrôle des transports en commun afin d'essayer de trouver une solution à ce problème donnant satisfaction aux intéressés.

LE PROGRAMME HYDRAULIQUE EN 1973.

Chaque année, le Ministère de l'Agriculture dresse un programme hydraulique dans chaque département.

La Commune de Guillaumes ayant déposé un projet en vue de son inscription sur ledit programme, Monsieur le Maire a écrit la lettre suivante à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes dont dépend la mise au point définitive du programme départemental.

Monsieur le Préfet,

Je me permets d'attirer votre attention sur la situation au point de vue hydraulique de la Commune de Guillaumes-Chef-lieu.

Dans le programme 1968, une inscription pour un montant de 20 millions d'anciens frs de travaux a été accordé.

Ces travaux ont permis la pose d'une partie des compteurs et la réfection d'une partie du réseau.

Actuellement, le Conseil Municipal a demandé une nouvelle inscription au programme pour terminer la pose de compteurs et mettre en route un véritable service de l'eau; pour terminer la remise en état du réseau et en particulier celui du quartier des Plans et des Gibertes.

Le montant des travaux à exécuter a été évalué à 25 millions d'anciens frs.

Je sais que la Direction Départementale de l'Agriculture approuve le bien-fondé de ce projet. C'est pourquoi, Monsieur le Préfet je vous serais très reconnaissant de bien vouloir le prévoir et l'inscrire dans le programme 1973.

En espérant qu'il vous sera possible de donner suite à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

A la suite de cette intervention auprès de Monsieur le Préfet nous sommes heureux de pouvoir publier la lettre suivante adressée à Monsieur Fernand ICART, Député des Alpes-Maritimes.

Monsieur le Député,

Vous avez transmis, en la signalant à mon attention, la demande formulée par M. DURANDY, Maire de GUILLAUMES en vue d'obtenir les crédits nécessaires pour procéder aux travaux hydrauliques sur le territoire de sa commune.

Je vous informe que je fais procéder à l'étude de cette affaire en vue d'examiner la possibilité d'inscrire ces travaux à un prochain programme, au titre de l'exercice 1973.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de ce qui pourra être fait, à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Préfet,

Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Signé : Bernard RAFFRAY

LE TOUR DE FRANCE à GUILLAUMES

Le Maire a reçu la lettre suivante,

Monsieur le Maire,

Après la mise au point définitive de l'itinéraire de la 9ème étape du TOUR DE FRANCE 1973, nous avons le plaisir de vous informer que nous traverserons votre ville le 10 juillet prochain.

L'heure exacte du passage vous sera communiquée ultérieurement.

Nous vous adressons ci-joint, copie de la lettre que nous envoyons habituellement à ce sujet, à Messieurs les Maires des Villes traversées.

Nous vous serions reconnaissants s'il vous était possible de nous accorder une subvention en faveur du fonds de course.

Avec nos remerciements anticipés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Le Secrétaire Général,

Signé, ROBERT T A U R A N D

Nous sommes en mesure de préciser que la traversée de Guillaumes se fera en venant de Valbergue d'Entraunes tandis que la course se continuera par la D 28 vers Valberg.

Nous sommes particulièrement heureux de cette décision prise par les organisateurs du Tour de France qui permet de renouer avec une tradition ancienne et qui semblait à tort oubliée, depuis l'été 1955, année du dernier passage.

RENOVATION DE LA MAISON FORESTIERE DE GUILLAUMES

Samedi 31 mars a eu lieu l'inauguration des nouveaux locaux de la maison forestière. L'ensemble des travaux a permis la rénovation de deux appartements et l'aménagement presque total d'un troisième.

Chacun de ces appartements comporte un bureau de travail.

C'est une initiative très heureuse que l'on doit porter à l'actif de l'Office National des Forêts.

A cette occasion, Monsieur MARIOTTI, Ingénieur en Chef du G.R.E.F était entouré de son Adjoint, Monsieur SAGNET, et de Messieurs BATAILLE et LETHEULE, Chefs de Service.

Nous avons noté dans l'assistance, Monsieur GINESY, Conseiller Général, Monsieur MARCHETTI, Maire de St Martin d'Entraunes, Monsieur ARNAUD Maire de Villeneuve d'Entraunes, Monsieur TROUCHE Maire de Sauze, Monsieur PAYAN Maire d'Entraunes,. Le Maire de Guillaumes était représenté par Monsieur Raoul GRAILLE et le Maire de Beuil par Monsieur ROBION ainsi que la plupart des fonctionnaires de Guillaumes et les entrepreneurs ayant exécuté les travaux.

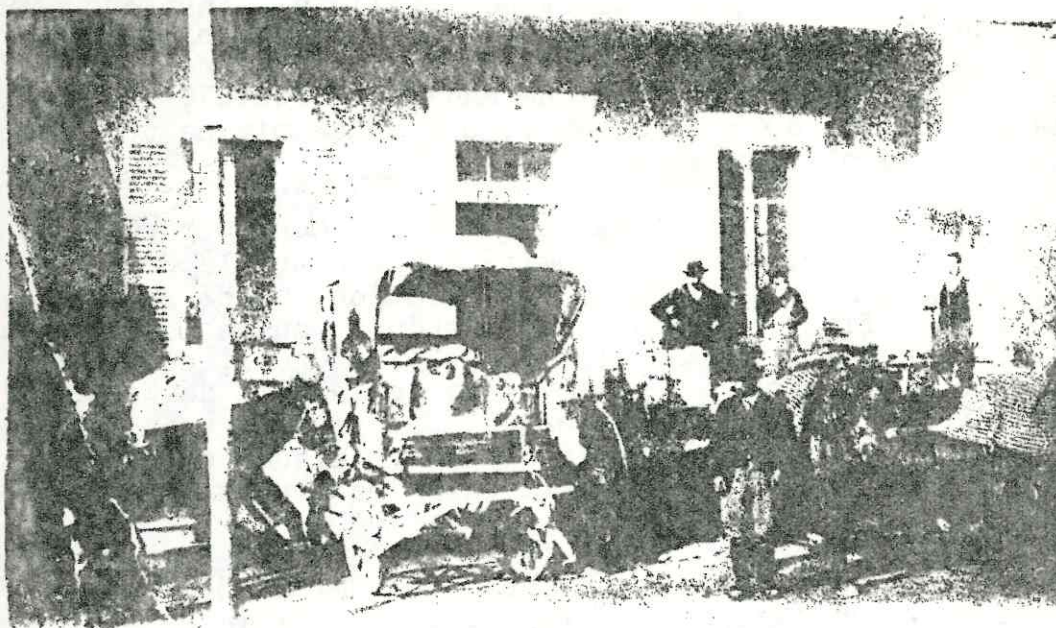
Enfin, notons que l'Administration de l'Office National des Forêts de Guillaumes groupait autour de ses chefs, M M BORELLI, BRUN, BOURGOIN, LUIGGI, OLLIVIER.

=====

LAITERIE COOPERATIVE DU HAUT-VAR AU DEBUT DU SIECLE

Nous avons la possibilité de reproduire une photographie de la Laiterie tirée avant 1914, grâce à l'obligeance de Monsieur Marius REBUFFO, le prospecteur infatigable du passé de notre Cité.

Nous lui adressons nos très sincères remerciements.



VILLENEUVE-LA-RIVIERE. — Laiterie Coopérative du Haut-Var.

C'est bien volontiers que nous répondons à la demande d'insertion suivante concernant le Sauze-Vieux.

NOS VIEILLES CHAPELLES.

La restauration de la vieille chapelle St-Joseph du quartier de SAUZE-VIEUX est en voie d'achèvement. Elle a, ainsi que nous l'avons déjà écrit, fait l'objet d'une souscription publique à laquelle beaucoup de nos lecteurs ont largement participé. En particulier, il nous est agréable de mentionner que Madame POURCHIER, une des doyennes de Guillaumes, -a vendu à elle seule, une cinquantaine de billets de souscription. Qu'elle en soit remerciée.

Il est superflu de rappeler que c'est Monsieur HUGUES F, Adjoint de Sauze et président du comité de la chapelle St-Joseph, qui a été le principal artisan de sa restauration. C'est sur son initiative que cet édifice religieux a été rendu au culte par la célébration d'une messe dite par Monsieur l'Abbé PROCACCI, curé-doyen de notre canton le dimanche 18 mars veille de la fête de St-Joseph. L'office n'y avait plus été célébré de puis plus de cinquante ans. Ce fut donc un événement qui a marqué la renaissance des hameaux de ce quartier de Sauze où l'on pourra entendre de nouveau sonner la cloche de St-Joseph.

En terminant, mentionnons que c'est M. MAUNIER Marcel, Conseiller Municipal qui a supervisé les travaux de réparation de cette chapelle et que Madame Martine DOYTIER- DELACQUIS, résidente secondaire aux MOULINS de SAUZE, a offert spontanément de faire la décoration intérieure de la chapelle dans le cours du prochain été. Ce sera pour les touristes l'occasion d'aller admirer les fresques de l'art international naïf de cette artiste, très connue dans les galeries d'art.

=====

L'ELECTION COMPLEMENTAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL DE GUILLAUMES

A la suite de l'arrêt du Conseil d'Etat annulant l'élection de M. Jean-Pierre CHAMPOUSSIN, une élection pour un siège devenait indispensable afin de compléter l'Assemblée Communale.

Celle-ci a eu lieu le 21 janvier 1973.

En voici les résultats :

Inscrits : 622

Votants : 469

Nuls : 9

Suffrages exprimés : 460

M CHAMPOUSSIN 238

M GIRIBONE 222

En définitive, le corps électoral a renouvelé le 21 janvier 1973 la confiance qu'il avait accordé au candidat élu le 21 mars 1971.

Au cours de ces deux scrutins, M Jean-Pierre CHAMPOUSSIN s'est présenté seul donc sans bénéficier du coefficient d'entraînement habituel pour tous les candidats qui font partie d'une liste. En fait, il se trouvait même dans une position défavorisée.

En effet, il a certainement retrouvé contre lui bon nombre d'électeurs et d'électrices qui, sans vouloir renverser la majorité au sein du Conseil Municipal, estimait cependant que l'introduction d'un opposant dans cette Assemblée pourrait être bénéfique, et de plus, notre jeune ami se trouvait dans cette position de face à face contre un adversaire qu'il est convenu d'appeler une honorable notabilité locale.

Quoi qu'il en soit, Jean-Pierre CHAMPOUSSIN s'est exprimé comme on dit maintenant, avec courage, avec bienséance et avec efficacité.

Nous lui adressons volontiers nos félicitations, certains que nous sommes qu'il remplira son mandat avec compétence et dévouement.

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 4 et 11 mars 1973

Pour tous ceux qui n'ont pas connu dans le détail le résultat de ces élections, nous pensons qu'il est intéressant de fournir le résultat du vote des communes du canton de Guillaumes au 1er et au 2ème tour.

1er tour

BUREAUX DE VOTE ET COMMUNES	Ins- crits	Votants	Suff- rages expri- més	ROU- BAULT	ICART	BIANCY QUETTI	WLISS	
GUILLAUMES	641	477	470	56	206	110	70	28
BEUIL	551	447	431	47	246	62	67	9
CHATEAUNEUF D'ENT	75	49	49	3	26	13	7	0
DALUIS	184	139	135	8	76	36	12	3
ENTRAUNES	162	100	98	9	32	33	17	4
PEONE	719	517	506	49	117	145	106	29
ST MARTIN D'ENT	170	123	119	19	44	29	20	7
SAUZE	84	48	48	5	8	19	16	0
VILLENEUVE D'ENT	115	82	82	8	28	30	15	1

2ème TOUR

GUILLAUMES	640	493	480	23	291	166
BEUIL	551	450	439	36	279	124
CHATEAUNEUF D'ENT	75	47	47	2	29	16
DALUIS	184	150	147	8	82	57
ENTRAUNES	162	109	108	4	46	58
PEONE	719	556	545	59	273	213
ST MARTIN D'ENT	170	131	128	5	84	39
SAUZE	84	49	49	6	12	31
VILLENEUVE D'ENT	115	80	79	5	29	45

Sans vouloir procéder à une analyse profonde de ces deux scrutins, qui se sont terminés par le succès du Député sortant, Monsieur Fernand ICART, il convient de remarquer cependant la fidélité du corps électoral de Guillaumes et de l'ensemble du canton.

Une autre remarque doit être faite aussi c'est le grand nombre d'électeurs nouvellement inscrits à Péone.

Nous pensons qu'il est intéressant de publier le communiqué de presse transmis par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes concernant la déclaration des établissements dans lesquels sont exposées, mise en vente ou vendues des denrées animales ou d'origine animale.

En application de l'arrêté interministériel du 10 août 1972, toute personne responsable d'un établissement dans lequel sont exposées, mises en vente ou vendues des denrées animales ou d'origine animale est tenue d'en faire la déclaration à la Préfecture des Alpes-Maritimes - Direction des Services Vétérinaires - 13 rue Maccarani à Nice.

Indépendamment des points de vente traditionnels, sont soumises à déclaration les formes non conventionnelles de distribution telles que : groupements de consommateurs, campings, foires, appareils de distribution automatiques etc....

La déclaration doit être faite dans le mois qui suit l'ouverture de l'établissement.

Les établissements existants doivent être déclarés avant le 24 Mai 1973.

Il sera délivré un récépissé sans frais de cette déclaration qui devra être présentée à toute réquisition des agents des services vétérinaires.

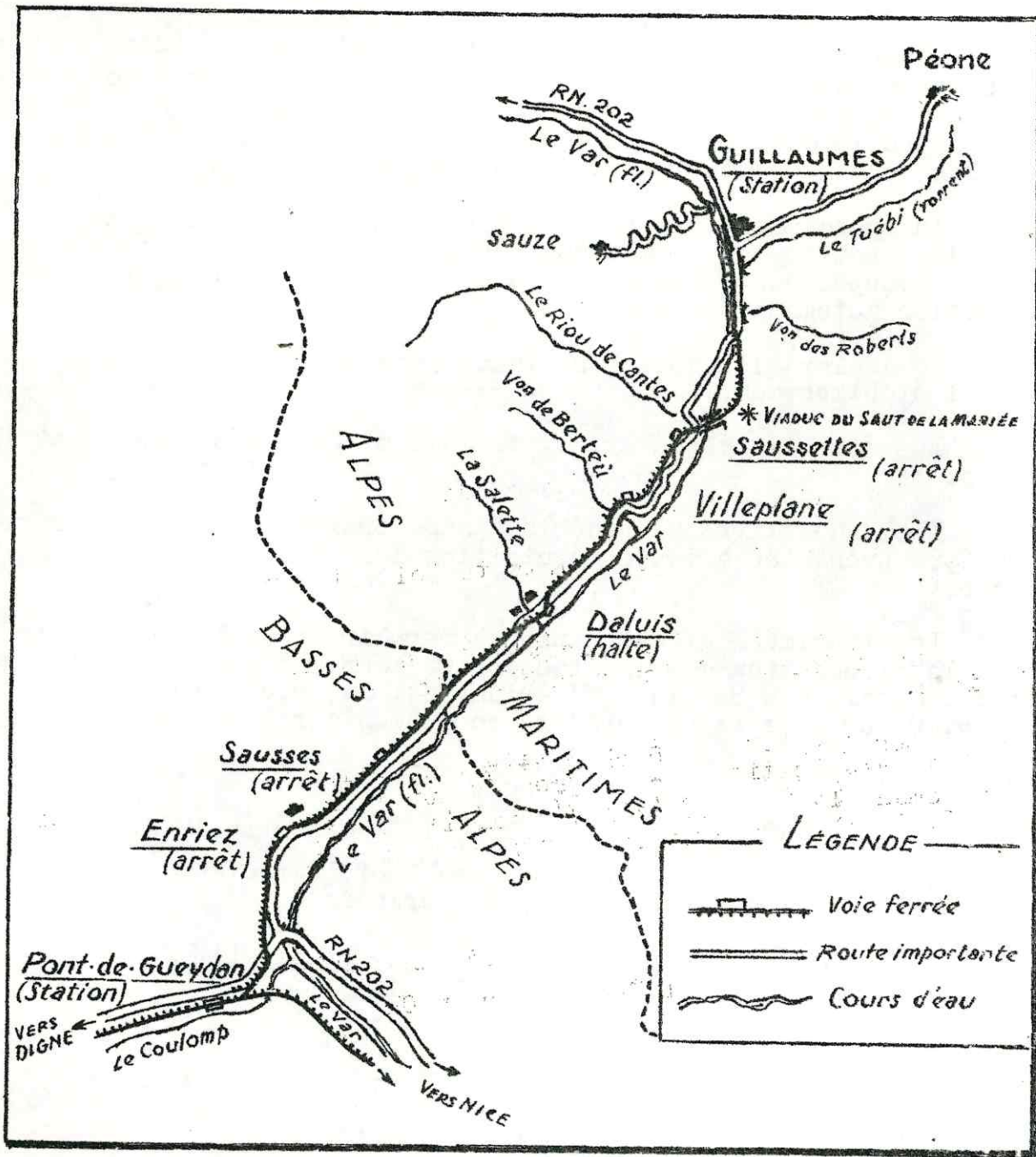
Les imprimés de déclaration à remplir en double exemplaire sont mis à la disposition des intéressés sur leur demande par la Direction départementale des Services Vétérinaires, 13, rue Maccarani à Nice, Tel : 87.86.10, où tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus.

NICE, le 29 décembre 1972.

L'Inspecteur en Chef, Directeur des Services
Vétérinaires,

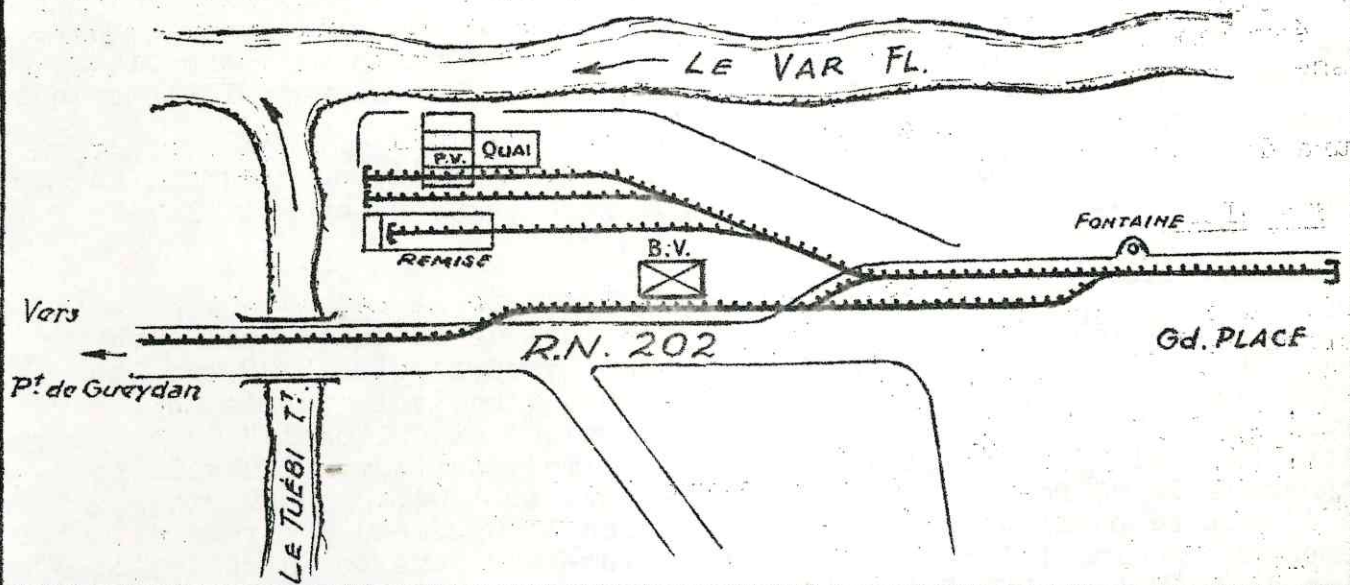
Dr V MOLINARI

TRAMWAYS DES ALPES MARITIMES

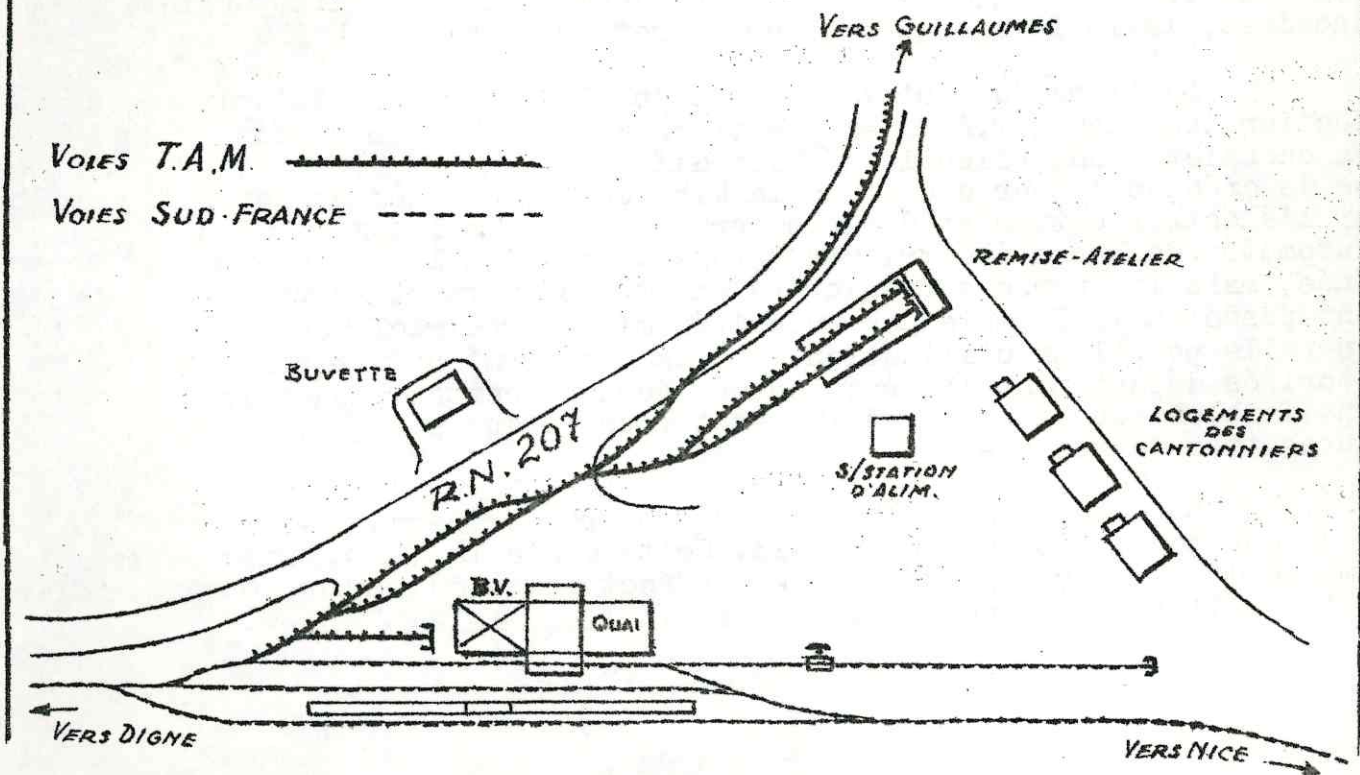


LIGNE DU HAUT-VAR

STATION DE GUILLAUMES.



STATION DE PONT DE GUEYDAN.



LE TRAMWAY DU HAUT - VAR

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons lu dans la revue périodique RIVIERAIL, l'article qui va suivre et que nous reproduisons intégralement, certains d'intéresser nos lecteurs à ce rappel historique assez récent.

Grâce à l'obligeance de Monsieur EMANUELLI, nous sommes en mesure de reproduire certains dessins qui accompagnent cet article.

- SON HISTOIRE :

Au début du siècle, les populations de la haute vallée du Var qui, du confluent de PONT de GUEYDAN remonte vers GUILLAUMES par les gorges de DALUIS, réclament l'établissement d'une voie ferrée, qui permettrait le développement économique, touristique et culturel " de cette région. Ce désir de désenclavement est unanime dans toutes les vallées montagnardes de notre département et, dès février 1904, est ouverte l'enquête d'utilité publique pour la construction d'un réseau de tramways départementaux incluant la ligne dite du " Haut-Var" destinée à relier la station de PONT de GUEYDAN (sur la ligne Nice-Digne du S.F.) à GUILLAUMES, chef-lieu de canton...

Du 29 au 31 janvier 1906 est élaborée la convention de rétrocession par laquelle le Département confie l'exploitation de 7 lignes nouvelles à construire à la " Compagnie des Chemins de Fer du Sud de la France". Les lignes de ce réseau, bien connu sous le nom de " tramways départementaux des Alpes-Maritimes" (TAM) sont déclarées d'utilité publique et concédées, le 10 février 1906, par décret du Président Emile Loubet.

La ligne du Haut-Var figure en 5ème place dans l'ordre de construction des lignes T.A.M. et les travaux ne seront commencés qu'en 1910. Les chantiers sont ralentis par des difficultés d'expropriation et le manque de crédits : pour accélérer la mise en service, on envisage d'abandonner l'électrification et d'exploiter la ligne par locomotives à vapeur et "automotrices benzo-électriques " (sic). En 1914, la plateforme est terminée, mais la guerre survenant ralentit les travaux. La voie est finalement posée en 1915, mais les autorités militaires réclament la réquisition des rails pour leur utilisation sur les lignes d'intérêt stratégique. Les autorités départementales refusent en donnant cette réponse : " les rails sont faibles pour l'Armée et ils sont tous tordus puisqu'ils sont sur des routes très tortueuses..."

Au lendemain de la guerre, les travaux reprendront, mais ils ne seront menés à terme qu'en 1923. Cette année là, le premier convoi, composé de 2 motrices et 2 wagons, effectue les essais des ouvrages d'art le 16 juillet, et l'inauguration a enfin lieu, le 29 Juillet.

Dès le début de son exploitation, la ligne connaît un faible trafic et une situation déficitaire. L'exercice 1925, par exemple, se solde par 60.000 F de recettes, 132.000 F de dépenses et 72.000 F de déficit ! L'année 1928 sera celle du déclin de la ligne qui, au mois d'octobre, est coupée à deux reprises par des éboulements. Comme tout le matériel moteur est resté en amont de la coupure, on doit faire venir en renfort un couplage de 2 motrices provenant de la ligne T.A.M. de la vallée de la Vésubie, et cette unité effectuera la liaison de PONT DE GUEYDAN à la coupure.. Devant l'énormité des dépenses que nécessite le maintien de la ligne, celle-ci est fermée à l'exploitation le 16 mai 1929, soit moins de 6 ans après son inauguration... Le déclassement interviendra le 2 avril 1932 et sera suivi du démontage des installations. Le matériel moteur et roulant aura, quant à lui, été évacué dès 1930 pour démolition et utilisation d'une partie sur la ligne T.A.M. de la Tinée.

- SON TRACE :

La ligne part de la cour de la gare S.F. de PONT de GUEYDAN (P.K. 0 +000) et après un petit tunnel dans la roche, remonte la vallée du Var le long de la RN 202, pour arriver à l'arrêt d'ENRIEZ (P.K 1+945). Après l'arrêt de SAUSSES (P.K. 4+ 700), c'est le passage du Département des Basses-Alpes à celui des Alpes-Maritimes. Quelques kilomètres plus loin, la ligne quitte l'accotement de la route pour traverser le ruisseau de la Salette sur un pont de 4 arches de 60 m de long, avant d'entrer à DALUIS (P.K.8 + 835). Après le pont à 4 arches sur le ravin de Bertra, et l'arrêt à VILLEPLANE (P.K. 12 + 016), la ligne et la route réunies s'insinuent dans les magnifiques gorges de schiste rouge de Daluis. Une série de tunnels percés à travers la roche brune mènent jusqu'à l'arrêt isolé de SAUSSETTE (P.K. 15 + 820). Là, la voie ferrée quitte la route et s'élançe au dessus du lit tumultueux du Var sur le viaduc du Saut de la Mariée, extraordinaire ouvrage en ciment armé de 58 m. de portée... La voie continue en corniche à flanc de montagne, et après environ 2 kms de parcours sur plateforme indépendante, rejoint la RN 202 au Pont des Roberts. C'est après la tracersée du bassin de Guillaumes, une des rares lignes droites de la ligne, que la tramway franchit le Tuébi sur un pont de 3 arches et arrive sur la place de GUILLAUMES (P.K. 19+ 120).

- SES INSTALLATIONS ET SON EXPLOITATION:

La ligne du Haut- Var ne présente aucune caractéristique spéciale par rapport aux autres lignes du réseau T.A.M.

La voie, à écartement de 1,000 m., est armée de rails de 20Kg/m en barres de 12 m, posés sur ballast de galets, tantôt en site propre, tantôt noyé dans le macadam de la route... La ligne aérienne à suspension caténaire, est supportée par des poteaux de bois et alimentée en courant monophasé 6600 V. 25 Hz par la sous-station de Pont de Gueydan, elle-même reliée par un cable " feeder" de 40 km, à la centrale électrique de La MESCLA...

Les tunnels (le plus long atteint 233 m. dans les gorges de Daluis) sont taillés directement dans le roc, et les ponts sont en maçonnerie, sauf le viaduc du Saut de la Mariée, construit en ciment armé par la Société " Thorrand-Durandy " de Nice... Tous les arrêts, sauf Saussette, sont pourvus d'un bâtiment-voyageurs de petites dimensions, comprenant : une salle d'attente, un bureau de distribution de billets au rez-de-chaussée, et le logement du chef de halte à l'étage. La halte de DALUIS est dotée d'un bâtiment un peu plus important et d'une voie d'évitement avec un petit tiroir de garage. Les stations terminales ont des installations plus conséquentes, comme on peut le voir sur lesschémas. L'entretien courant du matériel s'effectue dans le dépôt-atelier de PONT de GUEYDAN et dans la remise de GUILLAUMES, alors que les réparations importantes et les révisions ont lieu aux ateliers T.A.M. de LA VESUBIE(matériel acheminé par les voies S.F.).

Le parc de matériel de la ligne se compose de :

- 2 "groupes", composés chacun de 2 automotrices, l'une de la série Au. 101/120, l'autre de la série Bu. 201/220. Ces automotrices, construites en 1909-10 par les "Ets. Decauville" (partie mécanique) et la "S.A.C.M.- Belfort" (partie électrique) sont équipées de 2 moteurs de 50 ch. suspendus pas le nez sur un châssis "Brill" à 2 essieux. Caractéristiques : tare 15 T., largeur h.t. 2,050 m., longueur h.t. 7,620 m. pour un empattement de 1,980 m/(!)

Les motrices de la série Au 100 sont aménagées avec 6 places en 1ère Cl. un grand compartiment fourgon et une loge pour le chef de train.

Les motrices de la série Bu .200 comportent 12 places en 2ème Cl., un compartiment postal et une armoire pour le compresseur du frein à air " Wenger " (celui-ci n'existe pas sur les motrices Au, qui circulent toujours accouplées aux Bu...).

- 3 voitures voyageurs à 2 essieux, tare 5,5 T; construites par les " Ets Decauville" en 1909, soit :

.1 de 1ère classe (14 places) série Aam. 3001/3014 (aux C.P; série A 1001/1014);

.2 de 2ème classe (20 places) série Bam. 3101/3118 (aux C.P, série B 1001/1018).

Noter que sur tout le matériel remorqué, la lettre caractéristique de série (A, B, J, T ou M) est suivie de l'indicatif "am", signifiant "Alpes-Maritimes". Lorsque, en 1925, la "Cie des Chemins de Fer du Sud de la France" devient la " Cie des Chemins de Fer de la Provence ", tout le matériel remorqué T.A.M est ré-immatriculé avec une simple lettre caractéristique, et dans la série 1000. . . .

- 10 wagons marchandises à 2 essieux, tare moyenne 5 T., charge 8 T., construits par les " Ets Decauville " en 1908-09, soit :
 - .4 couverts, série Jam.3601/3631 (aux C.P, série J.1001/1031) ;
 - .3 tombereaux série Tam 3401/3433 (aux c.P, série T.1001/1033) ;
 - .3 plats à ridelles et traverse pivotante, série Mam. 3201/3219, (CP, M. 1001/1019).
- 1 chariot-échelle pour l'entretien de la caténaire.

L'exploitation se fait sous forme de trains mixtes M.V.

Le nombre de 3 aller-retours journaliers en hiver et 4 en été, fixé par le cahier des charges ne sera jamais atteint (service effectif de 2 aller-retours). A titre d'exemple, voici l'horaire d'hiver mis en vigueur le 11 octobre 1926 :

<u>Tr.601</u>	<u>Tr.603</u>		<u>Tr.602</u>	<u>TR.604</u>
10h.20	21 h 20	! PONT DE GUEYDAN	! 5 h.55	16 h55.
11h 45	22 h 45	! GUILLAUMES	! 4 h 30	15h 30.

EN CONCLUSION, il faut reconnaître au tramway du Haut-Var le mérite d'avoir fait découvrir le grand intérêt touristique de la vallée. Lorsque nous parcourons aujourd'hui les merveilleuses gorges de Daluis, il n'est que justice de penser quelques instants à cette ligne éphémère, établie au prix d'innombrables difficultés et qui aurait pu rendre de meilleurs services de manière plus économique, si la Grande Guerre n'avait retardé, si longtemps son achèvement...

Nous signalons que l'Association Riviérail est régie par la Loi du 1er juillet 1901 (but non lucratif) et que son siège social se trouve à Nice, 6 rue Alberti, et c'est avec plaisir que nous reproduisons la lettre que le secrétaire de cette Association vient de nous adresser.

Monsieur le Maire

Nous sommes très honorés d'enregistrer votre inscription à l'association "Riviérail " et nous vous en remercions. Vous recevrez le N° 2 de la revue dès son impression, sans doute dans la première quinzaine d'avril.

Nous sommes très heureux que l'article sur la ligne du Haut-Var vous ait satisfait, et nous comptons publier progressivement de petites études sur ces nombreuses lignes de tramways de montagne qui bien que beaucoup décriées par certains, ont certainement contribué au " désenclavement " de beaucoup de nos villages. Nous continuerons également à traiter de l'actualité ferroviaire de notre région, du sud de la France et la proche-Italie, ainsi que des activités de nos deux associations et de leurs membres.

Nous vous remercions pour la revue de Guillaumes que vous nous avez envoyé et c'est avec plaisir que nous vous autorisons à publier notre petit article dans cette revue. Si quelqu'un de vos administrés lisant cet article avait des remarques ou des critiques à formuler, des anecdotes ou des précisions à ajouter (nous pensons à des retraités de la ligne du tram , par exemple) nous serions heureux de connaître leurs remarques ; cela contribuerait à améliorer notre documentation et nos connaissances, provenant surtout des Archives Départementales et n'ayant pas l'avantage d'être vécues..

En vous renouvelant nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs et les plus respectueux.

p.o Le Secrétaire

Quel que soit l'opinion que l'on est sur l'opportunité qu'il y a eu autrefois à mettre en place dans nos vallées montagnardes un réseau de tramway, en ce qui concerne Guillaumes et la Haute Vallée du Var, il convient d'apprécier le fait que grâce à cette mise en place le tracé et la largeur de la Nationale 202 a été profondément amélioré grâce à cet équipement.

Pour s'en convaincre, il suffira de comparer encore maintenant notre voie d'accès jusqu'à Guillaumes avec la route qui dessert la vallée de la Vésubie.

Ajoutons enfin, que le Département des Alpes Maritimes a cédé gracieusement à la Commune de Guillaumes les installations et l'emplacement de l'ancienne gare ainsi que la voie conduisant du pont de la Mariée au pont des Roberts permettant ainsi le désenclavement du quartier de Tiraboëuf.

de T O U T U N P E U !

Des fleurs coupées qui durent !..

Pour ce faire, mettez dans l'eau du vase une cuillerée de sucre en poudre ou de miel.

Philippe, 4 ans : " Dis, papa, pourquoi on a planté un petit sapin dans ma sardine ?.....

Joël, sept ans a les dents de lait qui bougent : " Maman, j'ai deux dents qui tremblent, elles ont peur, parce que ça va faire un " tremblement dentaire " .

Il faut que dans un être humain tout soit beau ; et le visage et les vêtements et l'âme et la pensée. (Tchekhof)

Pierre, 4 ans : " " Bonjour Madame, j'emmène mon ours à l'Opéra parce qu'on va -l'opérer des végétations " .

Questions sans réponse.

Dis, Maman, quand papa était à la guerre, il était cow-boy ou un Indien ?

Les récompenses et les applaudissements sont bien plus efficaces dans l'éducation d'un enfant. Ils stimulent sa bonne volonté et l'encouragent à bien faire. Tandis que les punitions et les blâmes le paralysent et lui ôtent toute envie de faire quoi que ce soit.

Hervé, 6 ans écoute avec attention ses parents qui parlent d'un opéré auquel on a greffé un coeur artificiel. " Maman, demande t-il inquiet, est-ce qu'avec un coeur artificiel, on peut aimer ? . . .

MARBRE BRILLANT -

Après l'avoir nettoyé avec un mélange d'eau oxygénée et de sel fin s'il est clair, ou de poudre à récurer s'il est foncé, passer une couche d'encaustique ou, d'huile de lin, puis frotter avec un chiffon.

Il faut avoir le courage d'avouer à vos enfants qu'il existe des choses que vous ne savez pas et qu'ils peuvent les apprendre eux-mêmes en les cherchant dans les dictionnaires. C'est un grand service que vous leur rendez.

Jean Yves, trois ans, écoute un disque avec passion. Sa maman arrive et le surprend / Il dit " Chut :.. Laissez-moi avec " La petite chemise de nuit de Mozart " .

Mot d'enfant.

J'ai lu toute la journée pour me changer les idées, car celles d'hier ne me servaient plus à rien.

S'habiller à sa taille, et se chauffer à son pied, voilà la sagesse. (HORACE).

Comme tous les enfants, Justine est très intéressée par ce qui s'est passé le jour de sa naissance.- Tu étais rouge comme une tomate, lui raconte sa grand-mère en lui montrant des photos.- Bien sûr, répond Justine, j'étais intimidée.

"Tu sais, maman, moi je ne dis pas de gros mots; j'ai une toute petite bouche".

Votre enfant aime souvent réentendre les mêmes histoires et vous demande de les raconter, surtout des contes de fées, qu'il connaît mieux que vous. C'est qu'à travers l'histoire qu'il aime, il peut saisir et comprendre un problème qui existe et qui est symbolisé dans son esprit.

Marie rentre un matin de l'école avec un grand sourire et dit d'un ton joyeux à ses parents : " Connaissez-vous la dernière ?... Non, Eh bien, c'est moi !... "

Un enfant en pleine croissance ne doit pas se sentir serré à la taille. Laissez lui porter un ceinturon si selà lui fait plaisir, mais veillez à ce qu'il ne le serre pas trop.

Alain, (deux ans et demi) qu'on vient de giffler : " Les joues c'est pas pour les fessées, c'est pour les baisers. "

La rentrée des vacances -

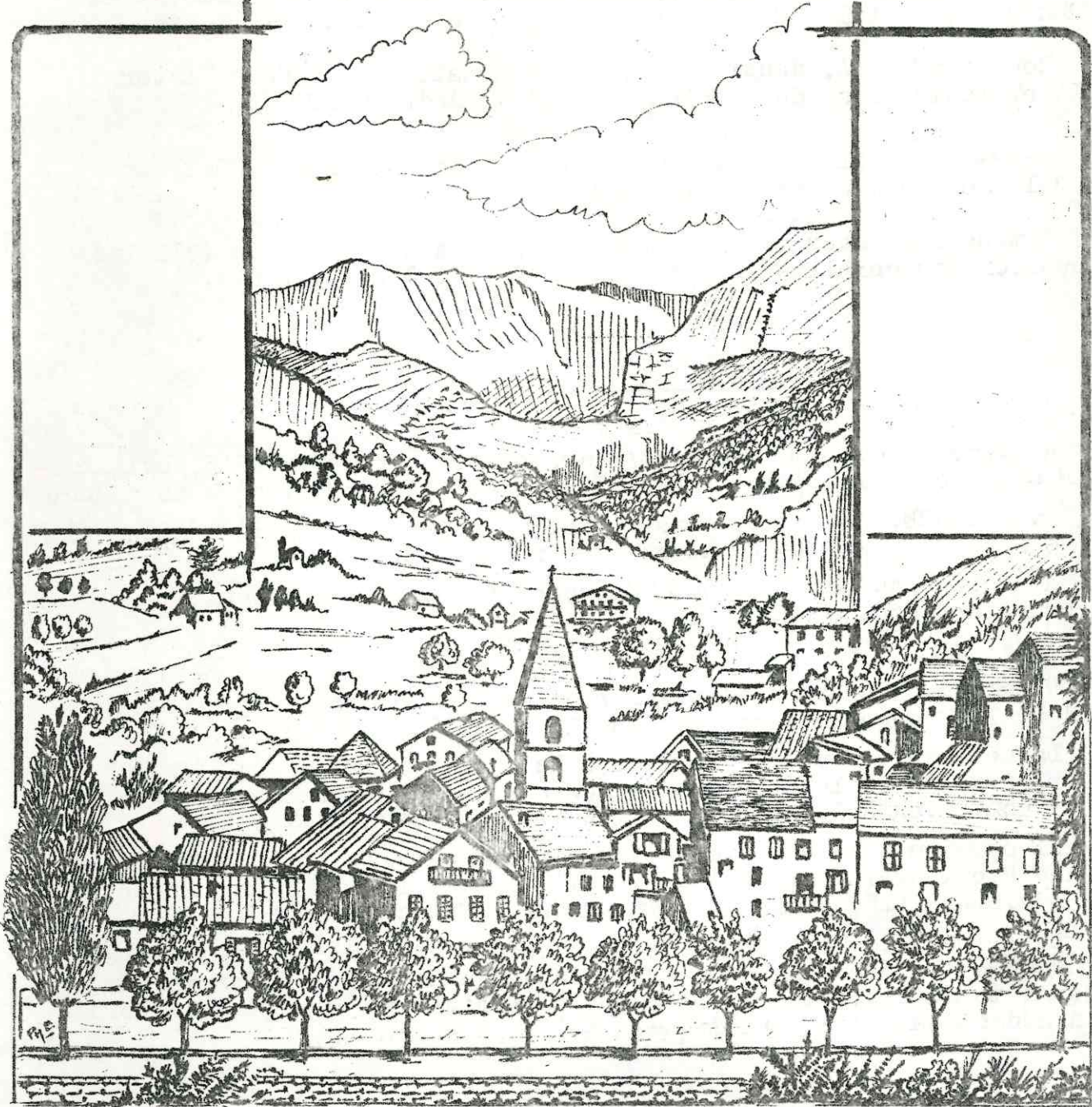
Aline rentre de colonie de vacances : - Ta monitrice était-elle gentille, lui demande sa mamah. Oui, répond Aline, mais elle est ennuyeuse, elle ne sait pas jouer toute seule, elle veut toujours que l'on joue avec elle !...

Un enfant en bonne santé sait la quantité de nourriture qu'il lui faut d'instinct, Il mange à sa faim et non plus. Ne le gavez pas, ne l'obligez pas à manger de tout ni "à finir son assiette", vous déséquilibrez son appétit. Vous ne pouvez pas vous en empêcher ?... C'est qu'en le gavant de viande, de purée, de haricots verts, vous avez l'impression de lui donner de l'amour ?/// Erreur complète, nourrissez-le plutôt avec de l'attention, de la tendresse, de l'amour, De ce côté là, son appétit n'est jamais rassasié et ça "lui profitera" d'autant plus.

En voyant toute la famille boire du champagne qui mousse dans les verres, Michel, trois ans et demi." Moi aussi j'en veux du savon.

Glané pour vous... par Marius
REBUFFO.

LA VIE AU VILLAGE



N A I S S A N C E S

Nous sommes heureux d'apprendre les naissances suivantes :

Laurent CASTELLO, deuxième enfant de M et Mme CASTELLO et petit-fils de Monsieur et Madame Louis MANDINE.

Rappelons que Madame CASTELLO Chantal née MANDINE est originaire de Guillaumes.

Frédéric RICHERME, deuxième enfant de Monsieur et Madame Alain RICHERME et petit-fils de Monsieur le Maire de DALUIS.

Renaus DEMARIA, deuxième enfant de Monsieur et Madame Victor DEMARIA et petit fils de Monsieur et Madame André GALTIER.

Alexandre THOMEL, fils de Monsieur et Madame Bernard THOMEL et petit-fils de Monsieur et Madame Paul THOMEL.

A tous ces nouveaux nés, nous adressons nos vœux de félicité sans oublier les compliments auxquels ont droit leurs parents.

M A R I A G E S

A Sauze, a eu lieu le mariage de Monsieur Frédéric GRAS, originaire de Nice avec Madame Veuve BENEVENTI née NICOLAS, originaire de Sauze.

M. TROUCHE, Maire de Sauze a procédé au mariage civil tandis que M l'Abbé PROCACCI, a célébré le mariage religieux.

A ce nouveau ménage, nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur et de bonne entente.

Nous sommes heureux d'apprendre le prochain mariage de Monsieur Bernard GRAILLE avec Mademoiselle Lucile GRAILLE.

La cérémonie civile aura lieu à la Mairie de Nice, le 14 avril Monsieur l'Abbé ACQUILINA recevra le consentement mutuel au cours de la messe de communion à 16 heures, en l'Eglise St Jean l'Evangéliste.

Il est inutile de rappeler que Bernard est le fils de Monsieur et Madame Raoul GRAILLE tandis que Lucile est la fille de Monsieur et Madame Louis GRAILLE, Maire de hâteauneuf d'Entraunes.

La Tribune de Guillaumes est heureuse d'adresser ses vœux très sincères en cette heureuse occasion d'autant plus que le futur marié en sa qualité de capitaine de l'équipe de football a souvent collaboré dans la rédaction de ce périodique.

Nous venons d'apprendre le mariage de Monsieur Robert CANETTE avec Mademoiselle Solange RAIBAUT.

Rappelons que Robert est le fils de Monsieur et Madame Charles CANETTE qui ont longtemps habité parmi nous.

Le mariage aura lieu le 14 avril à St Martin Védubie.

Nous adressons aux futurs jeunes mariés nos vœux sincères ainsi que nos compliments.

D E C E S

C'est avec surprise et tristesse que nous avons appris la mort de Monsieur André GOSP survenu le 19 Janvier à l'âge de 58 ans;

Dessinateur au service de l'Equipement et du Logement, à Guillaumes, il laissera parmi nous le souvenir d'un agent compétent, cet serviable.

A tous ses parents et principalement à sa veuve, nous adressons l'expression de nos condoléances émues.

C'est une importante famille de la Vallée du Var principalement Puget Théniers et Guillaumes qui vient d'être frappée par la mort de l'un des siens, Marius THOMEL.

Après une longue maladie et de longs soins à l'hôpital de Puget-Théniers, le décès est survenu à l'âge de 83 ans le 5 Mars 1973.

Les obsèques ont été célébrées en l'église de Guillaumes par Monsieur l'Abbé PROCACCI le 7 mars et l'inhumation eu lieu au cimetière de Guillaumes.

L'assistance était particulièrement nombreuse car le regretté défunt jouissait de l'estime générale.

A sa veuve qui l'a soigné avec un dévouement incomparable à ses enfants qui l'ont entouré durant sa longue maladie, à tous les siens, nous adressons nos condoléances sincères et émues.

Nous avons appris le décès de Madame Marthe COLONELLI, décédée à l'âge de 86 ans le 26 Décembre.

Rappelons que la défunte était la mère du Lieutenant COLONELLI atteint mortellement dans les Gorges de Daluis durant les combats pour la libération de Guillaumes en 1944.

L'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille, à Guillaumes dans le cimetière.

A sa famille, nous adressons l'expression de nos condoléances sincères.

Nous avons appris avec tristesse le décès de Madame Suzanne ANDRIEU, épouse de Monsieur Albert ANDRIEU, Ingénieur T P E à Guillaumes, durant plusieurs années.

C'est à la suite d'une longue maladie que le décès est survenu le 30 décembre dernier.

A son époux, et à sa fille, nous exprimons avec tristesse nos très sincères condoléances.

La famille LIONS de Villetale vient d'être atteinte cruellement par le décès de l'un des siens.

En effet, Monsieur Georges AGNESE est mort rapidement à l'âge de 63 ans, à Cannes.

A sa veuve, à sa fille et à tous ses parents, nous tenons à exprimer toute notre sympathie et toute notre tristesse devant cet événement malheureux.

A l'hôpital de Puget-Théniers est décédé, Madame Adolphine ASTIER Veuve LIONS, originaire de Saint Brès.

A ses fillss et à son fils, nous exprimons nos très sincères condoléances.

De Nice, nous apprenons le décès de Madame Marie Louise PICHE Veuve CARAGLIO.

La défunte était originaire de Guillaumes.

A sa famille, nous adressons nos condoléances.

De Sauze, nous apprenons le décès de Mademoiselle Zoé GUIBERT, Institutrice Honoraire.

La défunte avait été enseignante plusieurs années à Sussis et à Saint Martin d'Entraunes.

A sa famille, nous exprimons nos condoléances.

La population d'Esteing-Entraunes a été lourdement frappée par le décès de Madame Hentor ANTONIAZZI survenu à la suite d'une terrible maladie.

Avec son époux, elle avait créé le Relais de la Cayolle aux Sources du Var dont la réputation dépassait largement notre canton.

Les obsèques ont eu lieu à Nice.

A son époux, à sa mère et à toute sa famille, nous présentons l'expression de nos condoléances émues.

A Daluis est survenu le décès de Mademoiselle BERTHON Maria.

Apparentée à de nombreuses familles de Daluis, nous présentons à celles-ci, l'expression de nos sincères condoléances.

A Puget-Théniers, est survenu le décès de Madame Thérèse BODINO; née BELLEUDY, à l'âge de 26 ans.

Les obsèques ont été célébrées le 12 mars à Puget-Théniers.

Originnaire de Guillaumes par son père et de Sauze par sa mère, la défunte était très connue à Guillaumes où séjournent encore bon nombre de ses proches parents.

A son époux, à sa maman et à tous ses parents, nous exprimons avec tristesse, nos condoléances très émues.

C'est avec peine que nous avons appris le décès d'un nouveau-né. Isabelle TORRE, fille de Elie TORRE originaire de Guillaumes à qui nous adressons nos condoléances sans oublier la maman.

D E P A R T

Récemment a eu lieu par suite de mutation le départ de Monsieur Jean-Yves JONQUET, Agent de Recouvrement à la Perception de Guillaumes.

Sa promotion dans la Fonction Publique au rang de Contrôleur a déterminé ce départ.

Nous le regrettons vivement car il laissera dans notre pays un souvenir très sympathique.

Nous lui souhaitons de s'acclimater facilement et agréablement dans ce nouveau poste.

B I E N V E N U E

C'est avec plaisir que nous comptons parmi la population de Guillaumes, Madame Laure PONS et son fils Gérard qui ont quitté leur résidence de Touët sur Var pour se fixer à Guillaumes.

De même, nous sommes heureux d'accueillir Madame GIOAN Elisa belle-mère de Monsieur Max BRUN, Chef de District à l'O N F.

De Monsieur Pierre LIONS, qui après avoir travaillé à Puget-Théniers et ensuite à Lorgues s'est retiré des affaires pour se fixer dans la maison paternelle à Saint-Brès, dans le vallon.

A tous ces nouveaux habitants, nous souhaitons bienvenue ou bon retour à Guillaumes.

A Valberg, de même, nous sommes heureux d'apprendre que le commerce DAVID est désormais exploité par Monsieur et Madame AGATI André, à qui nous souhaitons une bonne réussite.

D I S T I N C T I O N S

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs les distinctions obtenues par Madame Lina TOCHE, Directrice de l'Ecole Papon à Nice qui a obtenu la Croix de Chevalier des Palmes Académiques et de Monsieur Ernest PENNA, Agent à l'E.D.F qui a obtenu la Médaille d'Honneur du Travail.

D O N S

Monsieur COLONELLI à l'occasion du décès de sa mère a fait don au Bureau d'Aide Sociale d'une somme de 50 frs.

Monsieur Maurice BELLEUDY, à l'occasion du décès de sa fille a fait don d'une somme de 50 frs au Bureau d'Aide Sociale et de 50 frs à la Caisse des Ecoles.

A ces généreux donateurs, nous adressons nos très sincères remerciements.

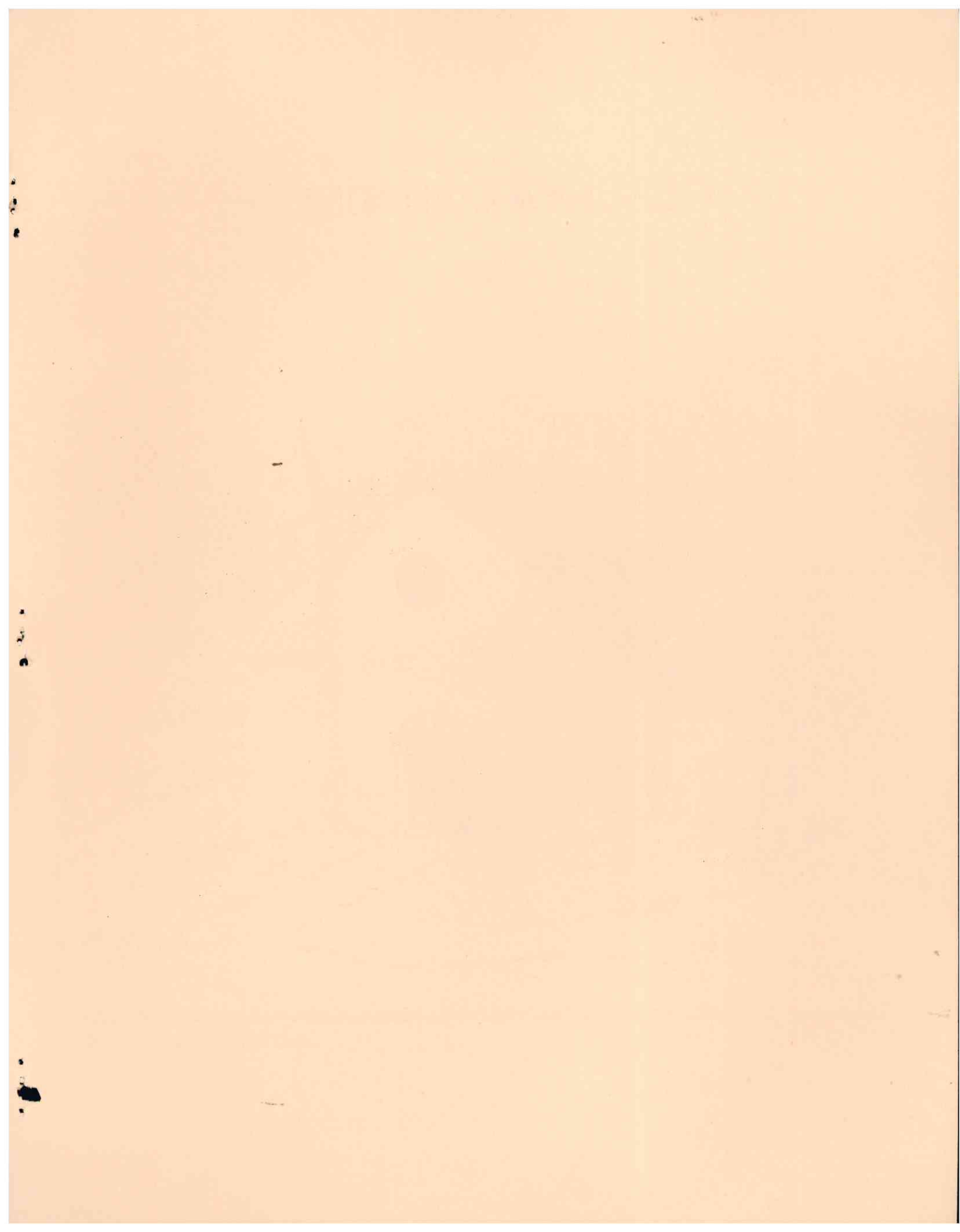
C'est avec émotion que nous remplissons le devoir de signaler qu'avant son décès, notre ami Georges AGNESE en témoignage de satisfaction pour l'ouverture du chemin de Villetale a fait don à la Commune de Guillaumes de six ballons réglementaires de football en vue de favoriser la pratique de ce sport à l'école et dans le Club sportif.

N° 44 - MARS 1973

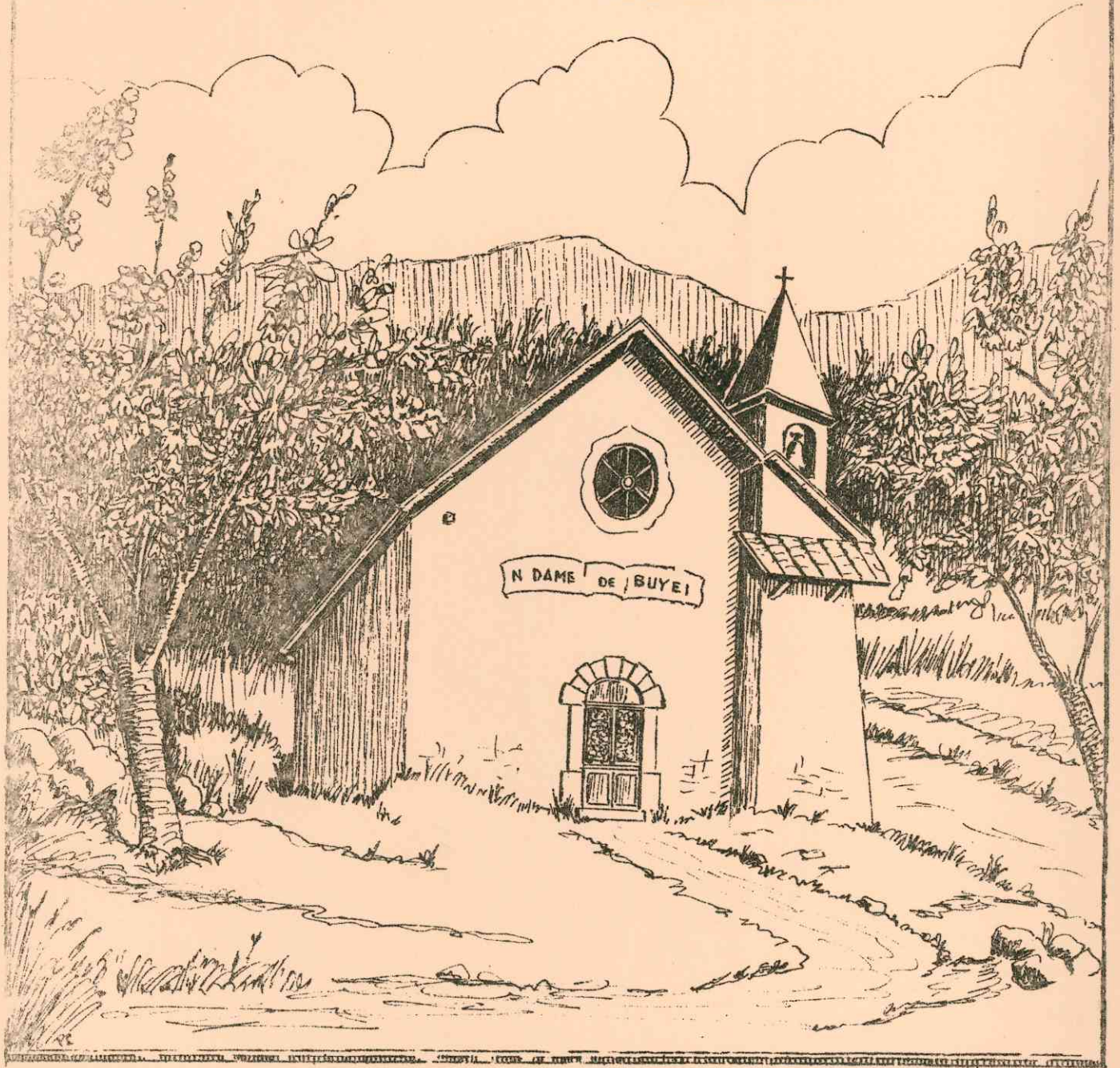
Abonnement : 10 frs

Perception de GUILLAUMES
C C P MARSEILLE 9040-18

Paraissant au cours
du premier trimestre
deuxième trimestre
troisième trimestre
quatrième trimestre.



LA TRIBUNE DE GUILLAUMES



AUTORISATION N° 53119